



Promouvable - Proposé - Promu

ÇA VEUT DIRE QUOI ?

La détermination du nombre de promotions de grade pour la période 2016-2018 fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales au second semestre 2015. Les ratios promus/promouvables (ou RPP), qui seront votés par le Conseil de Paris en décembre, permettront de déterminer le pourcentage d'agents à promouvoir parmi ceux qui remplissent les conditions pour être promu. A cette occasion, quelques notions relatives aux promotions sont utiles à connaître.

Il existe différents types de promotion :

- **L'avancement d'échelon**, qui permet de passer régulièrement à l'échelon immédiatement supérieur de son grade.
- **La promotion de grade**, qui permet de passer au grade supérieur au sein d'un même corps, à la suite d'un examen professionnel ou d'une inscription sur un tableau d'avancement établi au choix.
- **La promotion de corps**, qui permet d'intégrer un corps de niveau supérieur (passage d'un corps de catégorie C à un corps de catégorie B par exemple) à la suite d'un examen professionnel ou d'une inscription sur une liste établie au choix.

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE "ÊTRE PROMOUVABLE"

Être *promouvable* signifie remplir les conditions statutaires (par exemple, avoir atteint tel échelon, compter tant d'années de services effectifs...) pour pouvoir bénéficier d'une promotion. Tous les agents promouvables une année donnée ne peuvent cependant bénéficier d'une promotion cette même année. Il faut en effet être *proposé* par sa direction et ensuite être *promu* après avis de la commission administrative paritaire (CAP).

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE "ÊTRE PROPOSÉ"

Être *proposé* signifie avoir été choisi, par sa direction, sur la base de l'appréciation de sa valeur professionnelle et des acquis de son expérience. L'ensemble des directions de la Ville proposent ainsi une liste d'agents à la direction des ressources humaines qui établira un tableau de synthèse des propositions soumis, pour avis, à la CAP compétente.

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE "ÊTRE PROMU"

Être *promu* signifie bénéficier d'une nomination dans un grade ou dans un corps de niveau supérieur : cette promotion représente une avancée pour la carrière et un meilleur niveau de rémunération.